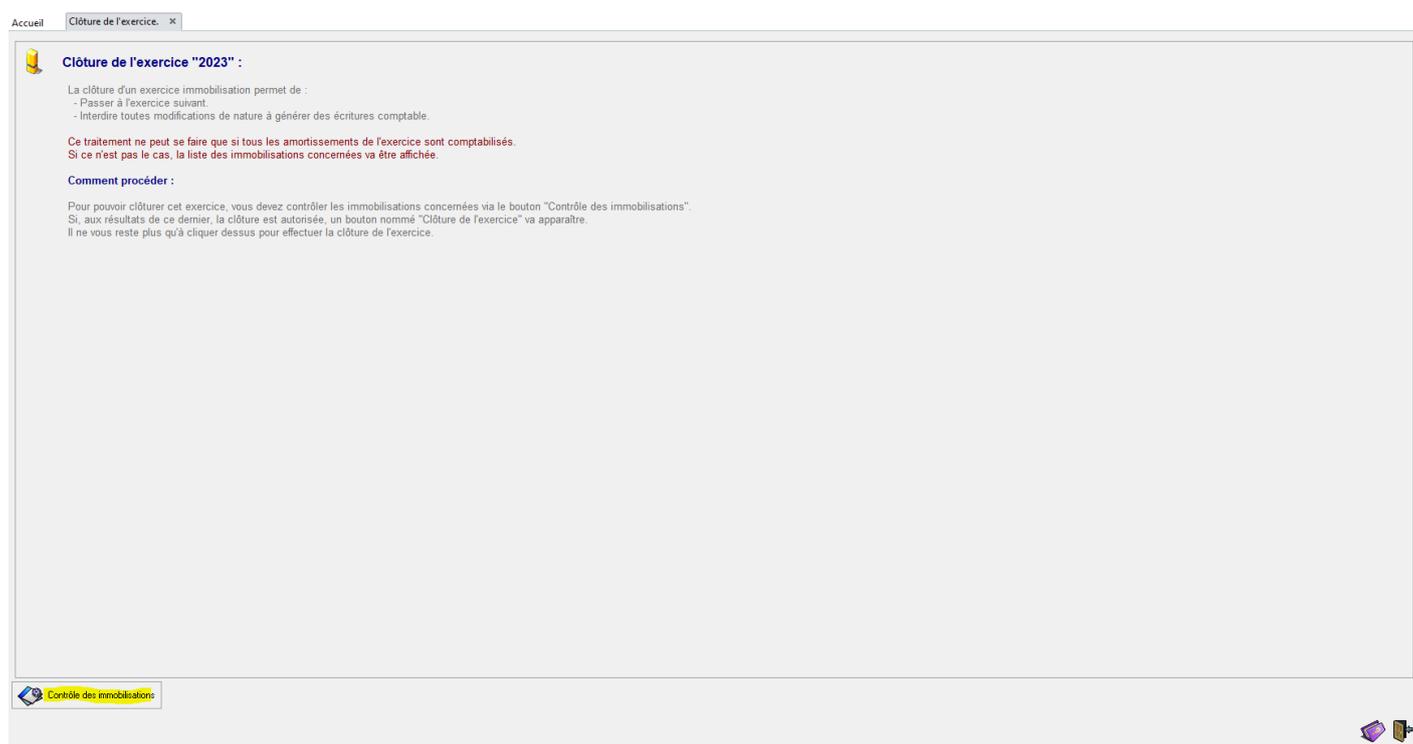


La clôture de l'exercice

Comme il est précisé dans la page de présentation du chapitre "Traitements", la clôture de l'exercice d'immobilisations va de paire avec celle de l'exercice comptable. Elle n'est donc disponible qu'au niveau établissement.

Elle est représentée par l'icône  .

Son lancement active la fenêtre suivante :



Accueil Clôture de l'exercice. x

Clôture de l'exercice "2023" :

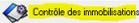
La clôture d'un exercice immobilisation permet de :

- Passer à l'exercice suivant.
- Interdire toutes modifications de nature à générer des écritures comptable.

Ce traitement ne peut se faire que si tous les amortissements de l'exercice sont comptabilisés.
Si ce n'est pas le cas, la liste des immobilisations concernées va être affichée.

Comment procéder :

Pour pouvoir clôturer cet exercice, vous devez contrôler les immobilisations concernées via le bouton "Contrôle des immobilisations".
Si, aux résultats de ce dernier, la clôture est autorisée, un bouton nommé "Clôture de l'exercice" va apparaître.
Il ne vous reste plus qu'à cliquer dessus pour effectuer la clôture de l'exercice.



Il est indiqué dans cet écran qu'il faut procéder au contrôle des immobilisations. Cette opération permet de vérifier que toutes les écritures ont été générées en comptabilité et qu'il n'y a pas d'anomalies. Il faut donc activer le bouton correspondant dans le bas à gauche de l'écran.

Une fois la lecture des données effectuée, le message "La clôture de l'exercice est autorisée" apparaît à la suite des messages et un bouton "Clôture de l'exercice" est disponible en bas à droite de l'écran :

Accueil Clôture de l'exercice. x

Clôture de l'exercice "2023" :

La clôture d'un exercice immobilisation permet de :

- Passer à l'exercice suivant.
- Interdire toutes modifications de nature à générer des écritures comptable.

Ce traitement ne peut se faire que si tous les amortissements de l'exercice sont comptabilisés.
Si ce n'est pas le cas, la liste des immobilisations concernées va être affichée.

Comment procéder :

Pour pouvoir clôturer cet exercice, vous devez contrôler les immobilisations concernées via le bouton "Contrôle des immobilisations".
Si, aux résultats de ce dernier, la clôture est autorisée, un bouton nommé "Clôture de l'exercice" va apparaître.
Il ne vous reste plus qu'à cliquer dessus pour effectuer la clôture de l'exercice.

Liste des actions :

- Lecture des données...
(Terminé)

La clôture de l'exercice est autorisée.

Clôture de l'exercice

Lors de son exécution, une confirmation est demandée :

Confirmation

Clôturer l'exercice "2023" ?



Après avoir cliqué sur "Oui", le message suivant apparaît :

Information

L'exercice "2023" à été cloturé.



En changeant d'établissement et en revenant sur l'établissement traité ou en fermant le programme et le rouvrant, c'est l'exercice suivant qui est automatiquement affiché :

2024 Ouvert
Changer l'exercice...

Lien avec la comptabilité

Le logiciel d'immobilisations est lié à la comptabilité. L'opération décrite ci-dessus permet de clore l'exercice d'immobilisations indépendamment de celui de la comptabilité. En effet, généralement, dans les traitements de fin d'année de comptabilité, les écritures d'immobilisations sont passées rapidement et traitées en premier par les experts comptables.

Toutefois, si cette procédure n'est pas réalisée. La clôture de l'exercice comptable entraîne automatiquement la clôture de l'exercice d'immobilisations. De façon à ce qu'il ne soit plus possible de générer des écritures d'immobilisations sur un exercice comptable clos.

Revision #4

Created 19 May 2025 10:09:09 by Jean François KERSERHO

Updated 19 May 2025 13:33:12 by Jean François KERSERHO